

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 28 septembre 2021

**Convention de
partenariat avec
l'école Bordeaux
Science Agro –
Approbation.
Autorisation de
signature**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – M. BAGILET – Mme PROUHET –
M. BUNEL – Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
M. SINSOU – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme SABI à M. CAVALIERE – Mme BONNAL à Mme LACUEY
M. SAILHAN à Mme CHEVAUCHERIE – M. JUIF à M. BOURIGAULT**

Mme Hélène BARBOT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville est engagée depuis plusieurs années pour développer une démarche innovante, volontariste et pragmatique de l'alimentation et l'agriculture sur son territoire. De nombreux projets publics et privés s'y développent tel que l'entreprise « La cave Agricole » au sein des caves réhabilitées des résidences du quartier prioritaire de Dravemont ou l'entreprise « Kanopé Koncept » située dans le quartier des Rives. La ville de Floirac s'inscrit également dans la démarche alimentaire territoriale animée par le GIP-GPV dont les objectifs visent à donner accès, à tous, à une alimentation saine et durable et à développer les emplois et les compétences. Développé autour de la restauration collective publique, le projet alimentaire territorial est mené en lien avec un programme de recherche-action du CNRS et de l'INRAE. Lauréat avec Bordeaux et

Bordeaux Métropole de l'appel à projet « Quartiers Fertiles », le GPV bénéficiera durant 3 ans de l'appui technique et financier de l'ANRU pour les actions en lien avec les quartiers en rénovation urbaine.

Depuis 2016, l'équipe municipale et les services ont été largement accompagnés par plusieurs équipes d'étudiants de première année de Bordeaux Sciences Agro afin d'initier les études préalables à l'installation du projet de micro-ferme au domaine de la Burthe. L'engagement volontaire de Bordeaux Sciences Agro a contribué à la réussite de cette démarche. C'est pourquoi il est proposé d'inscrire ce partenariat durablement afin de contribuer à la recherche et à la formation sur le développement des nouvelles formes d'agriculture et d'alimentation locale.

Par cette convention, conclue pour une durée d'un an, l'école s'engage à proposer un appui direct au travail : force de travail des groupes d'étudiants, réponse à des commandes de la Ville pour des missions d'étude annuelle. Missionner des stages de recherche interne à Bordeaux Sciences Agro pour alimenter la démarche de la Ville. Bordeaux Science Agro pourra mobiliser ponctuellement les enseignants chercheurs de l'Ecole pour accompagner le projet stratégique de la collectivité par du conseil, de l'aide à la décision et de l'évaluation des politiques publiques. En contrepartie, la ville s'engage à verser une contribution spécifique d'étude de 5 000 €. Elle mettra à disposition ses espaces pour des projets d'étude des élèves de Bordeaux Sciences Agro et elle s'engage à rendre disponible les services pour accompagner les projets d'étude et témoigner sur les retours d'expériences.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Bordeaux Sciences Agro pour l'année scolaire 2021-2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la convention ci-annexée ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine et Mobilités en date du 16 septembre 2021.

Vu l'avis de la Commission Transition Ecologique et Egalité Femmes-Hommes du 16 septembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le versement d'une contribution spécifique d'étude de 5000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Bordeaux Science Agro.

DIT que les crédits de 5 000 € sont inscrits au Budget Primitif 2021 de la mission Agenda 21.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 septembre 2021

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre :

Abstention :

M. CALT ne participe pas au vote



Le Maire,